

3 novembre 2020

IMPACT DU RECONFINEMENT

MOTION DES 31 MAIRES DE REDON AGGLOMERATION

Le développement de la seconde vague de la crise sanitaire que connaît notre pays a conduit le gouvernement à mettre en place un nouveau confinement afin de limiter la progression trop rapide du virus parmi les habitants. L'objectif étant d'éviter que nos hôpitaux arrivent à saturation ; ce qui aurait pour conséquence de ne pas pouvoir prendre en charge dans les meilleures conditions possibles tous les malades, en particulier les plus fragiles.

La préservation de la santé de tous est l'objectif majeur de mise en place de ce confinement.

Les maires des 31 communes de REDON Agglomération saluent l'engagement exceptionnel de tous les professionnels de santé très fortement impliqués face à la crise sanitaire.

Contrairement au confinement du printemps les services publics (dont les écoles), comme les commerces essentiels restent ouverts. Le décret du 29 octobre précise les établissements qui peuvent accueillir du public. L'article 37 précise les activités commerciales qui peuvent accueillir du public et celles pour lesquelles des restrictions sont appliquées (activités de livraison et de retrait de commandes).

De nombreux commerçants de centre-ville et de centre-bourg ne comprennent pas la rupture d'égalité avec leurs concurrents des grandes et moyennes surfaces, et le commerce en ligne. Ce second confinement étant, pour certains commerces, perçu comme un arrêt de mort si rien n'évolue et donc inacceptable.

L'Etat a mis en place des mesures exceptionnelles (aides individuelles, prêt garanti par l'Etat, exonération totale des charges sociales pendant la période de confinement, mesures de chômage partiel pour les salariés, exonérations sous déduction de 30 % des loyers commerciaux pris en charge par l'Etat... sans compter les mesures régionales et locales mises en place dans le cadre du plan « Résistance » (Bretagne) et du plan « Résilience » (Pays de Loire) mis en œuvre avec Redon Agglomération.

La sécurité sanitaire de tous ne saurait aboutir à la rupture d'égalité dans la concurrence entre les diverses formes de commerce. Elle n'est pas acceptée et n'est pas acceptable.

Depuis le 11 mai (date du déconfinement) les commerces de proximité ont démontré leurs capacités à mettre en œuvre tous les protocoles de sécurité sanitaire préconisés par l'Etat. Ces mesures ont joué un rôle important dans le maintien ou le rétablissement du lien social pour nombre de nos concitoyens. Ils pourraient continuer d'assurer la sécurité sanitaire de leurs clients tout en évitant une casse économique et sociale.

Afin de ne pas condamner le commerce de centre-ville, il est nécessaire de rétablir l'équité de traitement entre les diverses formes de commerce.

Les maires des 31 communes de REDON Agglomération :

- Remercient tous les habitants pour leur civisme et notamment le respect des consignes liées au confinement.
- Remercient tous les soignants pour leur engagement sans faille dans cette épreuve.
- Apportent leur soutien aux habitants et aux entreprises (en particulier aux commerces fermés) touchés par cette crise sans précédent.

Formulent le vœu que l'égalité entre toutes les formes de commerce soit rétablie dans les meilleurs délais.

- Demandent que la notion de « commerce non essentiel » puisse être redéfinie pour prendre en compte la situation des librairies et des services à la personne, entre autres.